

Règlement général Course Nature Marcellinoise

2 avril 2023

La Course Nature Marcellinoise (CNM) est une association loi 1901, qui organise sur une demi-journée des courses à pied chronométrées.

1- Manifestions :

3 courses de :

- 7 km de (114m D+) départ 9h45
- 14 km de (229m D+) départ 9h30
- 21 km de (515m D+) départ 9h00

L'ensemble des manifestations décrites ci-dessus est entièrement balisé : rubalises, pancartes et marquage au sol. Certaines portions sont communes aux différents parcours. Des signaleurs sécurisent les croisements dangereux, cependant sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code de la route.

2- Ravitaillements :

- 2 ravitaillements sur le 21 km
- 1 ravitaillement sur le 14 km
- 1 ravitaillement à l'arrivée

Chaque participant sera respectueux de l'environnement, des poubelles seront présentes sur chaque espace de ravitaillement afin de recueillir les déchets des coureurs.

3- Les inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 février et devront se faire prioritairement sur :

- Le site de Logicourse : www.logicourse.fr . La clôture des inscriptions en ligne sera le vendredi 31 mars 19h00.
- Le samedi 1 avril à la salle Bernard Rouby de Saint Marcellin en Forez de 14h00 à 18h00
- **Pas d'inscription le jour de la course.**

Les inscriptions sont limitées à :

- 200 sur le 7 km au tarif de 8€
- 300 sur le 14 km au tarif de 12€
- 100 sur le 21 km au tarif de 14€

4- Documents obligatoires pour le 7, 14 et 21 km :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « *Pass' J'aime Courir* » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive (FCD, FFSA, FFH, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, **sur laquelle doit**

apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'un certificat médical **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de **moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.

5- Retraits des dossards :

Retrait des dossards à la salle Bernard Rouby.

Le samedi 1 avril de 14h00 à 18h00.

Le dimanche 2 avril à partir de 7h30 et jusqu'à 30 min avant le départ de la course.

Le port du dossard est obligatoire et doit être visible, le chronométrage est fait par puce à fixer à une des chaussures.

6- Catégories :

21 km : Espoir, Sénior, Master 0 à Master 10.

14 km : Junior, Espoir, Sénior, Master 0 à Master 10.

7 km : Cadet, Junior, Espoir, Sénior, Master 0 à Master 10.

7- Résultats

Chacun pourra voir son temps et son classement immédiatement à l'arrivée sur l'écran télé grâce aux puces électroniques et par écrit dans un second temps.

Les classements complets seront disponibles dans l'après-midi sur les sites www.logicourse.fr et www.lamarcellinoise.e-monsite.com.

8- Infrastructures d'accueil :

2 Parkings répartis sur les accès du village.

9- Récompenses :

Gourde technique aux 500 premiers inscrits.

La remise des récompenses s'effectuera à partir de 11h30 dans la salle Bernard Rouby.

Seront récompensés sur chaque parcours (Hommes et Femmes) :

- les 3 premiers au scratch
- 1^{er} marcellinois / 1^{ère} marcellinoise
- 1^{er}/1^{ère} de chaque catégorie

Aucun cumul possible (le 1^{er} primant sur le 2^{ème} et le 2^{ème} sur le 3^{ème} dans ce cas-là)

Tous les lots ou récompenses offerts ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les récompenses non récupérées le jour de la course seront perdues.

10- Responsabilité civile/assurance :

L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MACIF.

Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence en cas d'accident.

En cas de perte et de vol, en aucun cas l'association CNM ne sera responsable.

11- Sécurité :

Les circuits seront partiellement fermés à la circulation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

Différents postes de secours seront implantés sur les parcours qui seront en liaison avec le poste de secours central.

12- Modification et annulation :

L'organisation se réserve le droit, en cas d'événement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler les épreuves et procédera au remboursement de l'inscription déjà réglée.

13- Droit à l'image

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des manifestations sur les différents supports. Les coordonnées peuvent être également utilisées par nos partenaires.

14- Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.